

La Correspondance de la Presse, 2 mai 2016

Projet de loi pour une République numérique : le Sénat confère à l'Autorité de la Concurrence des mesures conservatoires en cas d'abus de position dominante des moteurs de recherche

Débuté le 26 avril au Sénat, l'examen du projet de loi pour une République numérique en procédure accélérée se poursuit aujourd'hui, en raison du grand nombre d'amendements qui ont été déposés sur ce texte largement adopté en janvier par les députés et qui prévoit, entre autres, l'ouverture accrue des données publiques, une meilleure protection pour les internautes et un accès amélioré à Internet. L'agenda du Sénat prévoyait que ce texte soit débattu jusqu'à jeudi soir. Les sénateurs ont poursuivi le débat vendredi, mais malgré cela il leur reste encore ce matin 125 amendements à étudier sur un total de 672.

Le vote en séance publique doit se dérouler demain, mardi 3 mai. Le projet de loi fera ensuite l'objet d'une commission mixte paritaire chargée de trouver une version commune avec l'Assemblée nationale.